



# Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest du Département de l'Eure

## Extrait des décisions du Bureau du 9 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux le 9 novembre, les membres du Bureau du Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest du Département de l'Eure se sont réunis à Brionne (27 800) en réunion sous la présidence de Monsieur DELAPORTE Jean-Pierre, Président.

**Étaient présents :** BEURIOT Valéry, DAVID Jean-Luc, DELAPORTE Jean-Pierre, HOUSSARD Jean-Claude, LEGROS Pierre, PROVOST Jean-Claude, ROMERO Thierry, SIMON Bertrand, TIHY André, VAGNER Marie Lyne, VAN DEN DRIESSCHE André, VAN DUFFEL Christine, VILA Jean-Louis et VILLEY Cécile.

**Étaient excusés :** BEAUDOUIN Laurent, BERNARD Jean-François, LEVASSEUR Dominique, PECOT Bertrand et PRESLES Gwendoline.

**Était absent :** MADELON Jean-Louis.

**Assistaient à la réunion** PERSON Frédéric – Directeur Général des Services, GOSSET Nora – Responsable des Ressources Humaines, MAROUARD Gilles – Responsable d'exploitation, FABRE Sébastien – Responsable CETRAVAL, HAMON Justine – Chargée de projets et CORDEY Marlène – Gestionnaire des affaires générales.

Membre du Bureau.....20  
Présents.....14

**Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 10 heures 05.**

**Date de la convocation : 27 septembre 2022. Secrétaire de séance : VAN DUFFEL Christine.**

### N° 2022-105 : LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR UN MARCHÉ DE FOURNITURE DE 4 CAMIONS POIDS-LOURDS DANS LE CADRE DE LA COLLECTE DES DECHETS ALIMENTAIRES

Vu la délibération des membres du Comité Syndical du 23 septembre 2020, rendue exécutoire le 29 septembre 2020, définissant les délégations accordées aux membres du comité syndical, aux membres du Bureau et au Président ;

Vu la délibération des membres du Comité Syndical du 21 septembre 2022, rendue exécutoire le 26 septembre 2022, approuvant les modifications statutaires, du SDOMODE relatives à la collecte des déchets alimentaires ;

Ayant connaissance des besoins de la collectivité ;

Ayant entendu l'exposé du Président ;

**Les membres du bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident**

**Article 1 :** D'autoriser le Président ou son représentant à lancer une consultation en appel d'offres ouvert pour un marché de fourniture de véhicules en 4 lots.

**Article 2 :** D'autoriser le Président ou son représentant à consulter les offres diffusées par l'UGAP.

**Article 3 :** Le début d'exécution est fixé au 1er février 2022. Ce démarrage est toutefois susceptible d'être décalé, car la notification du marché est soumise à la validation des statuts du SDOMODE.

**Article 4 :** D'inscrire les crédits nécessaires au budget au compte 2182.

**Article 5 :** D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires en exécution de la présente décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme

DELAPORTE Jean-Pierre  
Président du SDOMODE



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte et informe que ce dernier peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception à la Préfecture de l'Eure et de sa publication.

